



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/91
25 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMITÉ DU BOIS

RAPPORT DU COMITÉ SUR SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION
(28 septembre - 1er octobre 1998)

Faits saillants de la cinquante-sixième session du Comité du bois

- ◆ Le Comité a examiné la mise en oeuvre du Plan d'action de la CEE, ainsi que les quatre questions intersectorielles de la Commission, et s'est penché sur le point de savoir quelles activités nouvelles pourraient être entreprises moyennant davantage de ressources. En outre, il est convenu de renforcer sa coopération avec d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE (par. 8 à 11, 20 à 22 et 27);
- ◆ Le Comité a examiné les activités qu'il menait en faveur d'une gestion durable des forêts, question à laquelle il avait accordé le rang de priorité le plus élevé, et s'est déclaré satisfait de la contribution de la CEE/FAO à la Conférence ministérielle de Lisbonne. Le Comité a accepté de participer activement à l'élaboration d'un programme d'action paneuropéen sur les forêts, conformément à la Déclaration générale de Lisbonne (par. 17 à 22);
- ◆ Le thème spécial de la session était le recyclage, l'énergie et l'interaction des marchés. À la lumière du débat, le Comité a décidé de s'attaquer notamment à la question des conséquences des politiques en matière d'énergie et d'environnement pour le secteur forestier (par. 12 à 14);
- ◆ Le Comité a examiné la question des marchés des produits forestiers en 1998 et des perspectives pour 1999 et il a approuvé une déclaration (par. 15 et 16);
- ◆ Le Comité a examiné ses activités (par. 23 à 33) et a approuvé son programme de travail pour la période 1999-2003 (annexe I), l'ordre de priorité des éléments de ce programme (annexe II) et le calendrier provisoire de ses réunions (annexe III).

Introduction

1. Le Comité du bois de la CEE a tenu sa cinquante-sixième session à Genève du 28 septembre au 1er octobre 1998. Y ont participé des représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Turquie.

2. A également participé à la session un représentant de la Commission européenne.

3. Un organisme des Nations Unies était représenté, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT); Confédération des industries papetières européennes; Confédération européenne de l'agriculture (CEA); Euro MDF Board (EMB); Fédération européenne des fabricants de panneaux de fibres; Fédération européenne de l'industrie du contre-plaqué (FEIC); Fédération européenne des syndicats des fabricants de panneaux de particules (FESYP); Institut européen des forêts; Malaysian Timber Council; the Engineered Wood Association (APA); Organisation européenne des scieries (OES).

5. Le Comité a rendu hommage à la mémoire de MM. Otto Eckmüllner (Autriche), ancien Président du Groupe de travail CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts, et Yves Cochelin (France), qui a longtemps représenté son pays au Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières.

6. M. Y. Berthelot, Secrétaire exécutif de la CEE, a fait une déclaration.

Adoption de l'ordre du jour (point 1)

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/TIM/90) a été adopté.

Mise en oeuvre du Plan d'action de la CEE (point 2) (TIM/1998/1)

8. Mme C. Cosgrove-Sacks, Directrice de la Division du commerce de la CEE, a informé le Comité de la mise en oeuvre de la réforme de la CEE et des dispositions du Plan d'action. Le Comité a noté que les questions intersectorielles de la CEE figuraient toutes les quatre à son programme. Le développement durable était au coeur de toutes ses activités et il existait aussi un programme d'activités en matière d'assistance forestière aux pays en transition. Les milieux d'affaires participaient aux activités du Comité depuis le début; quant à la question de la place des femmes, elle avait déjà été examinée une fois et serait peut-être inscrite au programme futur.

9. Le Comité a examiné quelles activités pourraient être entreprises moyennant davantage de ressources. Il est convenu que toute nouvelle activité devrait figurer parmi ses tâches les plus prioritaires, soit celles qui contribueraient à la gestion durable des forêts dans la région. Ses propositions sur ce point seraient présentées au titre des points 5 et 6 de l'ordre du jour (voir par. 20, 21 et 27).

10. Le Comité a arrêté l'ordre de priorité de ses éléments de programme (voir annexe II).

11. Le Comité a noté que son programme de publications actuel faisait l'objet d'un examen constant de la part d'un organe intergouvernemental (le Groupe de travail mixte CEE/FAO) et méritait donc d'être maintenu.

Thème spécial : recyclage, énergie et interaction des marchés (point 3)
(TIM/1998/2)

12. Des exposés sur le recyclage, l'énergie et l'interaction des marchés ont été présentés par un groupe de membres de l'équipe de spécialistes de la question, à savoir MM. J. Dengg (Allemagne), B. Hillring (Suède), J. Ilavsky (Slovaquie), P. Ince (États-Unis) et J. Stolp (Pays-Bas), outre M. J. Wall (Commission européenne), qui a présenté un document établi par Mme M. Perez Latorre (Commission européenne). Le Comité a remercié les auteurs pour leurs intéressantes communications.

13. Le Comité a décidé que les documents présentés devaient être publiés dans la série des documents de travail de la CEE/FAO, en même temps qu'un résumé du débat qui avait suivi.

14. Le Comité a examiné l'interaction des marchés des produits forestiers, du recyclage du bois et des fibres de bois et de la production d'énergie à partir du bois. Actuellement, les prix des combustibles fossiles étant relativement bas, sans mesures d'incitation des pouvoirs publics (par exemple le prélèvement d'un impôt sur le carbone), l'énergie du bois est, dans la plupart des cas, non compétitive. Le recyclage et la production d'énergie à partir du bois par l'application de méthodes écologiquement et économiquement rationnelles, pourraient jouer un plus grand rôle dans le système global de production et d'utilisation du bois, ainsi que produire des avantages pour le développement rural. La dimension intersectorielle des problèmes a amené le Comité à encourager la coopération avec le Comité CEE de l'énergie durable et le Comité CEE des politiques de l'environnement, notamment en ce qui concerne les conséquences des politiques en matière d'énergie et d'environnement pour le secteur forestier.

Évolution des marchés en 1998 et perspectives pour 1999 (point 4) (TIM/1998/3 et ECE/TIM/BULL/51/3)

15. Le Comité a examiné les marchés sur la base de la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers*, des déclarations des pays et des prévisions nationales pour 1998 et 1999. Il a approuvé une déclaration aux fins de publication et d'une large diffusion.

16. Au cours du débat, le Comité a cerné un certain nombre de problèmes liés à l'information et à l'analyse, qu'il a renvoyés au Groupe de travail

de l'économie forestière et des statistiques des forêts, qui se réunira en mai 1999 :

- information nécessaire pour suivre les marchés des produits forestiers certifiés;
- information sur le commerce et la production de produits à valeur ajoutée;
- amélioration des statistiques sur les panneaux de fibres de densité moyenne et les panneaux structuraux orientés;
- questions de classification/définition.

Aménagement forestier durable dans la région : suivi de la Conférence ministérielle de Lisbonne sur la protection des forêts en Europe, suivi du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts de la Commission du développement durable et contribution au Forum international sur les forêts (point 5) (TIM/1998/4)

17. Le Comité a été informé des contributions apportées par la CEE/FAO aux processus paneuropéen et mondial et a envisagé celles qui pourraient être faites dans ce domaine, à l'avenir. Les délégations portugaise et autrichienne, dont les pays assurent conjointement la présidence du processus paneuropéen, se sont déclarées satisfaites de la contribution de la CEE/FAO à la préparation de la Conférence de Lisbonne. Le Comité a souligné qu'il continuait à accorder à cette question la priorité absolue.

18. Le Comité a réaffirmé que son activité essentielle, définie comme étant la surveillance et l'analyse de la gestion durable des forêts dans la région, constituait elle-même une importante contribution à cette gestion. En particulier, les activités consacrées à l'analyse des ressources forestières, à l'information et aux statistiques, aux revues des marchés, aux études sur les tendances du bois et à l'aide forestière aux pays en transition, devraient être maintenues car elles étaient en parfaite harmonie avec les objectifs des processus mondial et paneuropéen.

19. Le Comité a accepté de participer activement à l'élaboration d'un programme d'action paneuropéen sur les forêts, conformément à la Déclaration générale de Lisbonne. Il s'est félicité de ce que l'intention ne soit aucunement de créer de nouveaux organes, mais d'oeuvrer autant que possible dans le cadre des organisations existantes. Il a également souligné l'importance de poursuivre une étroite coopération entre organisations.

20. Le Comité a examiné les nouvelles activités possibles sur la base des propositions établies par le secrétariat en consultation avec le Bureau. Il a défini deux domaines dans lesquels, avec le concours de la CEF, il pourrait utilement entreprendre de nouvelles activités conformément à son mandat et à ses avantages comparés.

- **Les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur de la forêt et des produits forestiers** pourraient faire l'objet d'un séminaire de haut niveau, éventuellement en 2000. Ce séminaire devrait

être préparé en étroite coopération avec le Comité CEE pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et du Comité CEE des politiques de l'environnement, en collaboration avec l'OMC, et une large gamme d'autres organismes, y compris des ONG. Au moment de définir la portée du séminaire, il faudrait veiller à tirer parti, sans les reproduire, des travaux effectués ailleurs, notamment sous les auspices du Forum international sur les forêts, par exemple au séminaire Brésil/CNUCED sur les aspects commerciaux de la gestion durable de tous les types de forêts, prévu en février 1999.

- **Les stratégies visant à stimuler et à promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits de la forêt en tant que matériaux respectueux de l'environnement et renouvelables** pourraient être examinées par un séminaire qui pourrait s'appuyer sur les travaux réalisés par l'équipe des relations publiques (sur la concurrence et la substitution) et une analyse du cycle de vie.

21. En ce qui concerne les autres activités possibles définies par le secrétariat, qui paraissent toutes pertinentes et intéressantes, le Comité a formulé les observations suivantes :

- **Le rôle des femmes dans le secteur forestier européen** serait examiné au séminaire du Comité mixte FAO/CEE/OIT, prévu au Portugal en 2001, qui devrait tenir compte des thèmes définis dans l'annexe du document TIM/1998/4.
- Un certain nombre de sujets définis dans le cadre du thème **Secteur forestier et société : dialogue, communication, participation, affrontement et règlement des différends**, étaient également inclus dans les activités du Comité mixte.
- **Le rôle et les responsabilités des propriétaires de forêts privées en Europe** feraient l'objet d'une réunion organisée par les associations de propriétaires elles-mêmes à la fin de 1998.
- **Le rôle des écosystèmes forestiers européens dans l'atténuation des changements climatiques** serait décrit en partie dans l'Analyse des ressources forestières en l'an 2000, qui chiffrerait les flux de carbone liés aux forêts.

22. Le Comité a demandé au secrétariat de développer encore ces idées et de présenter des propositions à mettre en oeuvre à la session de la CEF d'octobre 1998.

Examen des activités menées depuis la cinquante-cinquième session et programme de travail pour 1999-2003 (point 6)

23. Le Comité a passé en revue ses activités sur la base d'un aperçu général présenté dans le document TIM/1998/5, étayé par des renseignements plus détaillés dans les documents TIM/1998/5/Add.1 à 3. Il a adopté son programme de travail (annexe I), l'ordre de priorité des éléments de ce programme (annexe II) et le calendrier des réunions (annexe III). Ce dernier est en fait remis à jour pendant toute l'année et affiché sur le site Web.

24. Le Comité a invité instamment le secrétariat à reprendre les activités qu'il consacre aux études sur les perspectives dès qu'aurait été achevé le processus de recrutement pour le poste vacant de la FAO au secrétariat. Il a aussi décidé d'examiner à sa prochaine session l'exécution du projet relatif aux tendances structurelles des marchés des produits forestiers et de la structure et de la capacité des industries forestières lorsque le personnel du secrétariat serait au complet.

25. Le Comité a chaleureusement remercié l'Autriche, le Canada, la Fédération de Russie, la France, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et la Suisse qui ont accueilli des sessions de son organe subsidiaire, des séminaires, des ateliers et des réunions d'équipes de spécialistes au cours de l'année écoulée. Il a également remercié les pays qui avaient apporté des contributions au fonds d'affectation spéciale, détaché des experts pour l'analyse des ressources forestières des zones tempérée et boréale ou fourni des services d'experts à des équipes de spécialistes.

a) Activités de la FAO et d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE intéressant le Comité du bois (TIM/1998/6)

26. Le Comité a été informé des programmes de foresterie ordinaires et sur le terrain de la FAO en Europe sur la base d'un document (FO:EFC/98/4) préparé pour la vingt-neuvième session de la Commission européenne des forêts.

27. Le Comité a également été informé des activités d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE traitant des questions qui l'intéressent. Il a pris note de ces renseignements et est convenu d'en tenir compte lorsqu'il examinerait son propre programme de travail. Le Comité a noté que ses décisions au titre d'autres points de l'ordre du jour devraient se traduire par une coopération fonctionnelle et étroite avec trois autres organes subsidiaires principaux de la CEE, à savoir le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable. La Directrice de la Division, Mme C. Cosgrove-Sacks, a assuré le Comité de l'appui du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise pour la mise en place de la nouvelle activité relative aux problèmes du commerce et de l'environnement dans le secteur forestier (voir le point 5 de l'ordre du jour). Le secrétariat a été prié d'informer le Comité de l'énergie durable de la CEE des questions envisagées par l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés en vue d'examiner des secteurs de coopération éventuels.

b) Activités en matière de relations publiques (TIM/1998/5/Add.1)

28. M. I. Gschwandtl (Autriche), animateur de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes des relations publiques dans le secteur de la foresterie et des industries forestières, a passé en revue les résultats obtenus en matière de renforcement des communications internationales grâce à la constitution d'un réseau de responsables des communications en matière de foresterie dans la région de la CEE. Mme B. Sanness (Norvège), animatrice adjointe, a présenté le projet de rapport de l'équipe sur "L'environnement concurrentiel pour les produits et les emballages papier : facteurs de substitution donnant la priorité à la défense de l'environnement".

29. Ce rapport recommande notamment que l'on examine les leçons à tirer lors d'un forum international de responsables des communications dans le domaine forestier. Après un débat au cours duquel il a appuyé l'équipe et son rapport tout à fait actuel et demandé d'établir un résumé de ce rapport détaillé, le Comité est convenu de prolonger le mandat de l'équipe jusqu'en novembre 2000. Le mandat devrait être modifié de façon à y inclure des activités liées à la nouvelle initiative du Comité du bois concernant les "Stratégies visant à favoriser et promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits forestiers en tant que ressources écophiles et renouvelables".

c) Recyclage, énergie et interaction des marchés (TIM/1998/5/Add.2)

30. M. B. Hillring (Suède), animateur de l'équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés, a passé en revue les activités de l'équipe qui comportaient la préparation du thème spécial de la session sur ce même sujet. M. R. Bali (Turquie) s'est félicité de la participation du Comité à l'atelier de l'équipe, convoqué à Istanbul du 3 au 6 novembre 1998. L'équipe se réunira pendant l'atelier et rendra compte au Comité en 1999 lorsque son mandat aura pris fin.

d) Voyage d'étude en Irlande organisé conjointement par le Comité du bois de la CEE/ONU et la Commission européenne des forêts de la FAO
(TIM/1998/5/Add.3)

31. M. J. McLoughlin (Irlande) a invité les membres du Comité à participer au voyage d'étude organisé en Irlande du 5 au 11 septembre 1999. Les premières informations publiées dans le document TIM/1998/5/Add.3 seront mises à jour, distribuées aux chefs de délégation et maintenues à jour sur le site Web du Comité. Le Comité a remercié l'Irlande pour la préparation de ce voyage et a encouragé d'autres pays à examiner des possibilités futures de voyages d'étude.

e) Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des forêts

32. Le Comité s'est félicité de la proposition visant à distribuer un questionnaire conjoint FAO/CEE/OIBT/EUROSTAT en 1999 (données relatives à 1998) comme cela avait été suggéré par une réunion intersecrétariats organisée par l'OIBT. Une telle coopération pour la collecte et le partage des données permettrait d'utiliser les ressources des secrétariats plus efficacement et de réduire la charge de travail imposée aux pays appelés à répondre au questionnaire. Le Comité a demandé au Groupe de travail mixte d'examiner le nouveau questionnaire conjoint à sa réunion en mai 1999 et de faire toutes propositions nécessaires en vue de l'améliorer.

f) Mandats des équipes de spécialistes

33. Le Comité a approuvé le mandat proposé pour l'équipe des relations publiques (modifié ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus sous la rubrique b)); il a prolongé jusqu'en l'an 2000 le mandat de l'équipe de spécialistes de l'assistance aux pays en transition et modifié celui de l'équipe des incendies de forêt en supprimant la référence à l'accueil d'une réunion par la Finlande.

Élection du bureau (point 7)

34. Le Comité a élu Mme A. Bergquist (Suède) Présidente et MM. J. Serveau (Canada) et N.A. Burdin (Fédération de Russie) Vice-Présidents. Il a remercié chaleureusement M. G. Siegel (Autriche), Vice-Président sortant, pour les services qu'il avait rendus pendant cinq ans au Comité en tant que Président et Vice-Président.

Questions diverses (point 8)

35. Le Comité a noté que la plupart de ses documents n'avaient été publiés que très peu de temps avant la session, fait qui en a considérablement diminué l'utilité. En effet, il importe que les pays puissent les diffuser largement et les examiner à l'échelon national, y compris avec les milieux d'affaires, afin de se préparer aux sessions du Comité. Comme les documents en question ont été établis dans les temps requis, le retard pris dans leur publication s'explique surtout par les problèmes des services de traduction et par le fait que leur distribution n'est autorisée que lorsqu'ils ont été traduits dans toutes les langues voulues. Le Comité a exprimé l'espoir qu'à l'avenir des ressources suffisantes seraient disponibles pour que ces documents importants soient traduits et distribués à temps et il a suggéré que le secrétariat en facilite la diffusion par des moyens électroniques.

Adoption du rapport (point 9)

36. Le Comité a adopté son rapport sur la base d'un projet présenté par le secrétariat.

Date de la prochaine session (point 10)

37. Le Comité a décidé que sa prochaine session se tiendrait du 27 au 30 septembre 1999, pour autant que les services de conférence nécessaires soient disponibles.

ANNEXE I

PREMIÈRE PARTIE

PROGRAMME DE TRAVAIL INTÉGRÉ DU COMITÉ DU BOIS DE LA CEE
ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS DE LA FAO POUR 1999-2003

Ce programme est exécuté par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, ainsi que par leurs organes subsidiaires ci-dessous, qui se réunissent environ tous les deux ans :

- Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (2000, 2002)
- Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (1999, 2001)
- Le Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la Commission européenne des forêts (2000, 2002)
- Le Groupe de travail CEF/CFPSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* (SM) - (1999, 2001).

* * *

A. PROGRAMME DE BASE : SURVEILLANCE ET ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR DES FORÊTS ET DES PRODUITS FORESTIERS DANS LA RÉGION

1.1 Collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le secteur, y compris publication du *Bulletin du bois* (rang de priorité : 4)

Description : Les informations sur la production, le commerce et les prix du bois rond et des produits forestiers ainsi que sur les incendies de forêts sont régulièrement recueillies et diffusées.

Méthode de travail : Les statistiques sont recueillies chaque année auprès des pays et publiées dans le *Bulletin du bois*. La collecte des données est coordonnée avec la FAO à Rome, EUROSTAT et l'OIBT et les résultats sont partagés par les quatre organisations. L'ensemble du système est revu par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts lors de ses sessions biennales.

Durée : Activité permanente; **productions annuelles** : publication de six numéros du *Bulletin du bois* : prix des produits forestiers, statistiques sur la production et le commerce, statistiques des courants commerciaux, revue annuelle du marché, statistiques des feux de forêts et discussion sur le marché par le Comité à ses sessions annuelles.

1.2 Analyse des ressources forestières des zones tempérée et boréale - an 2000 (rang de priorité : 5)

Description : Des informations sur les ressources forestières des zones tempérée et boréale (y compris dans les pays développés n'appartenant pas à la région de la CEE) seront rassemblées et publiées dans le cadre de l'évaluation globale de ces ressources faites par la FAO, sous la direction du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts.

Méthode de travail : Une enquête a été préparée sous la supervision d'une équipe de spécialistes, compte tenu des recommandations de la Consultation d'experts qui a eu lieu à Kotka (Finlande) en juin 1996. À chaque étape, une coopération étroite sera maintenue avec le Département des forêts de la FAO et d'autres organisations actives dans ce domaine.

Durée : Activités permanentes, examen en 2003. **Résultats en 1999 :** publication, base de données et documentation générale.

1.3 Gestion durable des forêts dans la région : appui au suivi de la CNUED et au processus paneuropéen pour la protection des forêts (rang de priorité : 1)

Description : Le Comité et la Commission fourniront l'appui nécessaire au suivi de la CNUED, y compris les activités de la Commission du développement durable, du Forum intergouvernemental sur les forêts et du processus paneuropéen de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts. En particulier, la Commission examinera périodiquement les politiques forestières des pays et certaines questions politiques pertinentes, telles que la certification d'une gestion durable des forêts, afin de passer en revue l'application au niveau national des dispositions de la CNUED et du processus paneuropéen, et fournir un soutien aux concepteurs des politiques nationales. Le Comité et la Commission collecteront et analyseront des données intéressantes des résolutions H1 et H2 de la Conférence d'Helsinki, notamment en ce qui concerne les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts, et appuieront les rapports à présenter sur ce sujet dans le cadre du processus paneuropéen.

Méthode de travail : À chaque session de la Commission européenne des forêts, les représentants présentent des rapports nationaux intérimaires conformément au schéma établi par le Comité exécutif. Avant d'être présentés, ces rapports font l'objet d'une synthèse de la part du secrétariat. À sa session de 1998, la CEF examinera les résultats de la Commission du développement durable intéressant l'Europe ainsi que les questions pertinentes relatives à l'Europe et formulera des recommandations concernant la stratégie de la FAO d'un point de vue européen. En outre, le secrétariat, en accord avec le comité général de coordination du processus paneuropéen et en coopération avec les autres organisations internationales intéressées, notamment la FAO, l'UE, l'OCDE et le PIC-Forêts, a fourni des données en rapport avec la liste des indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts pour la Conférence de Lisbonne. Les sources existantes, notamment l'Analyse des ressources forestières, ont été utilisées et modifiées dans la mesure du possible afin de contribuer davantage au processus paneuropéen. L'équipe de spécialistes des relations publiques continuera d'oeuvrer à la création d'une image positive

du secteur forestier, conformément au mandat qui figure dans les documents TIM/1998/5 et FO:EFC/98/7. L'équipe de spécialistes des aspects socioéconomiques des forêts, agissant sous les auspices du Comité mixte FAO/CEE/OIT, a fourni un élément intéressant la résolution L1 de la Conférence de Lisbonne et transmettra les propositions du Comité mixte sur ce sujet au secrétariat du processus paneuropéen. Un séminaire sur les aspects commerciaux et environnementaux du secteur des forêts et des industries forestières sera organisé, sans doute en 2000, en coopération étroite avec les comités de la CEE chargés respectivement du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et des politiques de l'environnement, l'OMC et d'autres organismes. On examinera aussi, dans le cadre d'un séminaire, des stratégies propres à stimuler et à promouvoir l'exploitation rationnelle du bois et des autres produits forestiers en tant que matériaux renouvelables et respectueux de l'environnement. Le secrétariat élaborera des avant-projets pour la mise en oeuvre de ces activités et les présentera à la réunion des bureaux en avril 1999.

Durée : Jusqu'en 1999.

1.4 Activités en faveur des pays en transition, y compris la coordination de l'application de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki (rang de priorité : 6)

Description : Le Comité et la Commission fourniront une assistance aux pays en transition afin d'encourager le processus de réforme économique et de transition vers une économie de marché dans le secteur des forêts et des produits forestiers. Les sujets et les thèmes de ce programme seront conformes aux priorités et aux besoins identifiés par les pays concernés. En particulier, le Comité et la Commission participeront à l'application de la résolution H3 relative à l'assistance aux pays en transition en surveillant et en analysant cette assistance, en particulier de façon à déterminer si elle correspond aux besoins et aux priorités véritables des pays.

Méthode de travail : Le travail est dirigé par une équipe de spécialistes qui se réunit à intervalle régulier. Le secrétariat, en tant que coordonnateur international pour l'application de la résolution H3, recueille, stocke et analyse les informations et fait régulièrement rapport aux organismes directeurs et, selon les besoins, aux réunions dans le cadre du processus paneuropéen. Une base de données sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie est établie et son contenu est accessible. Le Comité et la Commission exécutent une large gamme d'activités, en particulier des ateliers, dont le calendrier et l'organisation peuvent être modifiés et qui sont consacrés à deux grands thèmes :

- La création d'institutions, y compris la mise en place d'infrastructures juridiques et de moyens d'action;
- Le développement d'entreprises fonctionnant selon les règles du marché et dont les activités ne portent pas atteinte à l'environnement.

Durée : Jusqu'à 2000; **résultats en 1998/1999** : un atelier sur la certification de la gestion durable des forêts et les marchés des produits certifiés dans

les pays en transition s'est tenu en République tchèque, à l'automne 1998; un atelier sur le développement de la commercialisation de sciages dans les pays en transition devrait avoir lieu au Bélarus en 1999 ou 2000, sous réserve du financement. La base de données sur l'assistance aux pays en transition en matière de foresterie, créée en application de la résolution H3, sera actualisée périodiquement et mise à la disposition d'un large public. L'équipe se réunira en 1999 en Autriche.

1.5 Étude des marchés des produits forestiers et prévisions à court terme (rang de priorité : 2)

Description : Le Comité analyse en permanence les tendances à court terme de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers et établit des perspectives à court terme en vue de fournir aux gouvernements et au secteur des produits forestiers des informations et des évaluations exactes et à jour.

Méthode de travail : À sa session annuelle, le Comité du bois examine les tendances et les perspectives à court terme des marchés des produits forestiers en se fondant sur des estimations communiquées par les délégations et sur la revue annuelle du marché des produits forestiers, préparée par le secrétariat, qui fait le point des tendances au cours de l'année précédente. Une analyse des tendances du marché et des perspectives à court terme, approuvée par le Comité, est publiée. La discussion du Comité relative au marché aborde aussi les tendances des marchés des produits forestiers certifiés en s'appuyant sur des informations fournies par les délégations concernant l'évolution dans leurs pays et sur les déclarations des experts.

Durée : Activité permanente. **Résultats annuels :** revue annuelle du marché et déclaration du Comité relative au marché à sa session annuelle.

1.6 Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et services autres que la production de bois (rang de priorité : 3)

Description : Le Comité et la Commission préparent, suivent et mettent régulièrement à jour des projections et des prévisions des tendances à long terme de la production, du commerce, de la consommation et des prix des produits forestiers ainsi que de l'interaction entre ces diverses tendances, de façon à évaluer si l'offre à long terme de bois en Europe permettra de répondre à la demande. Le Comité et la Commission entreprendront également une étude des perspectives de l'offre et de la demande des biens et services des forêts autres que la production de bois. Les travaux sont supervisés et guidés par le Groupe de travail FAO/CEE de l'économie des forêts et des statistiques forestières.

Méthode de travail : La cinquième étude des tendances du bois en Europe (ETTS V) a été publiée et diffusée en 1996. La session commune de 1996 a examiné ses résultats et ses incidences sur le plan politique. Le Groupe de travail mixte FAO/CEE a évalué l'ensemble du processus. Une équipe de base, qui sera chargée d'examiner les études prospectives et les données, tiendra sa première session en 1998/1999. Sous la direction de cette équipe, le secrétariat exécutera les recommandations du Groupe de travail dès que le groupe de Genève disposera de tout son effectif.

Une étude de la situation des biens et services autres que le bois, composée de rapports nationaux établis selon un mode de présentation commun, a été réalisée par une équipe de spécialistes et diffusée en 1998.

Une équipe de spécialistes du recyclage, de l'énergie et de l'interaction des marchés analysera les influences et interactions des faits nouveaux survenus dans les domaines technologique et législatif touchant le recyclage, l'énergie et les marchés du bois, conformément au mandat proposé dans le document TIM/1998/5, annexe III. Cette analyse a jeté les bases du thème spécial de la cinquante-sixième session du Comité.

Durée : Activité permanente. **Résultats en 1998/1999** : plan de la prochaine étude sur les perspectives; atelier sur le recyclage, l'énergie et les interactions des marchés, Turquie, novembre 1998.

B. DOMAINES DE COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION ET/OU DU COMITÉ

2.1 Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (rang de priorité : 7)

Description : Le Groupe de travail recense les besoins de statistiques internationales dans le secteur des forêts et des produits forestiers et élabore des programmes pour y répondre, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la comparabilité; il établit des méthodologies pour la collecte et l'analyse de l'information et des statistiques; il entreprend des projets dans le domaine de l'économie et des statistiques intéressant la foresterie et les produits forestiers.

Méthode de travail : Le Groupe de travail se réunit tous les deux ans et donne des avis aux organes directeurs et au secrétariat sur la mise en oeuvre des travaux dans ce domaine. En particulier, il est chargé de diriger l'exécution, dans son domaine de compétence, des éléments de programme 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6.

Durée : Activité permanente. **Résultats en 1999** : À sa session de 1999, le Groupe de travail examinera aussi l'Analyse 2000, dressera des plans pour la prochaine étude sur les perspectives et abordera la question de la coopération entre gouvernements et des statistiques dans le secteur des forêts.

2.2 Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (rang de priorité : 8)

Description : Le Comité mixte aide les pays, notamment ceux qui, selon ses organes directeurs, nécessitent une attention prioritaire, à développer leurs activités forestières dans le cadre du développement durable. Pour cela, il encourage la coopération internationale en ce qui concerne les aspects technique et économique ainsi que l'organisation de la gestion et de l'exploitation des forêts, de même que la formation des agents forestiers à l'abattage et aux opérations forestières.

Méthode de travail : Les activités du Comité mixte sont dirigées par un Comité directeur, qui se réunit tous les ans. Elles concernent trois domaines :

la gestion (par exemple l'utilisation de la forêt à des fins multiples, les questions écologiques et économiques, la commercialisation, les systèmes d'information), la technologie (par exemple le génie forestier, les activités sylvicoles ne portant pas atteinte à l'environnement et économiquement saines, l'abattage et le transport du bois) et la formation (par exemple pour les travailleurs, les superviseurs et les responsables dans des domaines tels que l'ergonomie appliquée, l'hygiène industrielle et les aspects sociaux de la foresterie). Une grande partie du travail est réalisée par des équipes de spécialistes qui font rapport lors des sessions du Comité mixte et du Comité directeur.

Durée : Activité permanente; **Résultats** : le programme de travail du Comité mixte pour 1999-2003 est reproduit dans le rapport de la vingt-deuxième session de l'organe (septembre 1998, TIM/EFC/WP.1/28).

2.3 Groupe de travail CEF/CFPSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* (rang de priorité : 9)

Description : *Silva Mediterranea* fournira à la FAO et aux pays membres de la région méditerranéenne des conseils pour la mise en oeuvre du Programme d'action forestière pour la Méditerranée et encouragera, par l'intermédiaire de réseaux de recherche, l'échange d'informations ainsi que la coordination de la recherche dans des domaines présentant un intérêt pour la foresterie méditerranéenne.

Méthode de travail : *Silva Mediterranea* agira, lors de ses sessions ordinaires (dont la dix-septième se tiendra en Turquie en 1997) et entre ses sessions en tant qu'instance intergouvernementale pour la coordination, le suivi et l'orientation du Programme d'action forestier pour la Méditerranée. Il contribuera à l'identification des activités internationales prioritaires pour la région ainsi qu'à l'élaboration de ces activités et au suivi de leur exécution. Six réseaux de recherche sont actuellement en service et portent sur les incendies de forêt, les essences principales de la sous-région (pins parasols, cèdres et, depuis peu, chênes-lièges), d'autres essences polyvalentes et le choix des peuplements de résineux méditerranéens destinés à la production de semences pour les programmes de reboisement.

Durée : Activité permanente.

2.4 Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la FAO (rang de priorité : 10)

Description : Le Groupe de travail a pour tâche de rassembler des informations, de collecter de la documentation sur les techniques, de suivre l'évolution de la situation, d'échanger des données d'expérience et d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la gestion durable et la conservation des écosystèmes montagneux. L'activité concerne principalement la gestion durable et la sécurité des écosystèmes montagneux et en particulier la régularisation des torrents, la lutte contre les avalanches, la délimitation des zones à risque, la cartographie et les systèmes d'alerte avancée.

Méthode de travail : Le Groupe de travail a un rôle important dans le suivi du programme Action 21 et contribue à l'action de la FAO en tant que responsable de l'exécution des tâches prévues au chapitre 13 de ce programme, consacré

aux écosystèmes montagneux. Il tiendra sa vingt et unième session en République tchèque en mai/juin 1998. Les principaux domaines d'activité seront la gestion durable des écosystèmes montagneux, l'amélioration des moyens d'existence dans les régions de montagne, conformément aux vœux de la CNUED, les activités liées aux accords internationaux sur les montagnes ainsi que la maîtrise et la surveillance des risques et des catastrophes.

Durée : Activité permanente.

DEUXIÈME PARTIE

Projets susceptibles d'être exécutés à une date ultérieure

(Voir décision O (45) de la CEE et rapport complémentaire contenant les points de vue et les propositions de la CEE à la Commission spéciale du Conseil économique et social, E/ECE/1150/Rev.1, par. 131)

Tendances structurelles des marchés des produits forestiers et de la structure et de la capacité des industries forestières

Description : Le Comité et la Commission étudient les tendances à moyen terme (3 à 5 ans) de la production, de la consommation, du commerce et des prix des principaux produits forestiers ainsi que la structure et la capacité des industries du sciage et des panneaux dérivés du bois, afin que les gouvernements puissent être informés en permanence des tendances structurelles du secteur des produits forestiers.

Travail fait et à faire : Des études à moyen terme sont menées successivement par secteur, selon un cycle triennal. Elles comprennent (chaque fois pour les panneaux et une fois sur deux pour le sciage), les résultats des études sur la structure et la capacité du secteur considéré. La publication des études à moyen terme a été suspendue en attendant que l'effectif du bureau de Genève soit au complet.

ANNEXE II

Projet d'ordre de priorité des éléments du programme du Comité du bois

- 1.3 Gestion durable des forêts dans la région : appui au suivi de la CNUED et au processus paneuropéen pour la protection des forêts (rang de priorité 1)
- 1.5 Étude des marchés des produits forestiers et prévisions à court terme (rang de priorité 2)
- 1.6 Perspectives de l'offre et de la demande de bois et de biens et services autres que la production de bois (rang de priorité 3)
- 1.1 Collecte et diffusion d'informations sur les tendances dans le secteur, y compris publication du *Bulletin du bois* (rang de priorité 4)
- 1.2 Analyse des ressources forestières - an 2000 (zone tempérée et zone boréale) (rang de priorité 5)
- 1.4 Activités en faveur des pays en transition, y compris la coordination de l'application de la résolution H3 de la Conférence ministérielle d'Helsinki (rang de priorité 6)
- 2.1 Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (rang de priorité 7)
- 2.2 Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (rang de priorité 8)
- 2.3 Groupe de travail CEF/CFPSA/CFPO des questions forestières méditerranéennes - *Silva Mediterranea* (rang de priorité 9)
- 2.4 Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants montagneux de la FAO (rang de priorité 10)

ANNEXE III

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS DE 1999 ET 2000 INSCRITES
AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DU BOIS

Note : Les réunions sont divisées en deux catégories : celles qui sont suivies de la lettre (A) sont ouvertes aux délégations ou représentants autorisés de tous les États membres de la CEE ainsi que d'autres pays membres de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations accréditées auprès de la CEE (ou de la FAO ou de l'OIT dans le cas de réunions organisées conjointement par ces deux organisations). Les réunions suivies de la lettre (B) sont réservées aux pays participant à l'activité en question ou aux particuliers désignés à cette fin par les pays, par exemple les membres des équipes de spécialistes. On pourra consulter sur le site Web du Comité (<http://unece.org/trade/timber>) le calendrier mis à jour des réunions.

1999

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
22-24 mars (À confirmer)	Genève	Réunion de l'Équipe de spécialistes de l'analyse des ressources forestières des zones tempérée et boréale - an 2000 (B)
Avril (À déterminer)	Genève	Réunion commune du Bureau du Comité du bois et du Comité exécutif de la Commission européenne des forêts (B)
17-19 mai	Estonie	Réunion de l'Équipe de spécialistes des relations publiques dans le secteur des forêts et des industries forestières (B)
26-28 mai	Genève	Vingt-deuxième session du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts (A)
5-11 septembre	Irlande	Voyage d'étude en Irlande organisé conjointement par le Comité du bois de la CEE/ONU et la Commission européenne des forêts de la FAO (A)
20-24 septembre	Pessac (France)	Séminaire sur les travaux forestiers de demain (A)
27-30 septembre	Genève	Cinquante-septième session du Comité du bois de la CEE (A)

Septembre (À déterminer)	Allemagne	Atelier sur la réduction de l'impact de l'exploitation forestière sur les écosystèmes (B)
(À déterminer)	Autriche	Réunion de l'Équipe de spécialistes chargée de suivre le programme d'assistance aux pays en transition d'Europe centrale et orientale (B)
1999 ou 2000 (À déterminer)	Bélarus	Atelier sur le développement de la commercialisation des sciages dans les pays en transition (A)

2000

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Titre</u>
Avril (À déterminer)	Genève	Réunion commune du Bureau du Comité du bois et du Comité exécutif de la Commission européenne des forêts (B)
11-17 juin	Ossiach (Autriche)	Atelier sur les nouvelles tendances de la récolte du bois à l'aide de grues à câble (A)
Septembre/ octobre (À déterminer)	Rome (Italie)	Cinquante-huitième session du Comité du bois de la CEE, conjointement avec la trentième session de la Commission européenne des forêts de la FAO (A)
(À déterminer)	(À déterminer)	Vingt-troisième session du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières (A)
(À déterminer)	Finlande (À confirmer)	Atelier sur les systèmes d'information en sylviculture (A)
(À déterminer)	(À déterminer)	Séminaire sur les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur des forêts et des industries forestières (A)
(À déterminer)	(À déterminer)	Séminaire sur les stratégies visant à favoriser et promouvoir l'utilisation rationnelle du bois et des autres produits forestiers comme matériaux écophiles et renouvelables (A)
